

Camping la Calanque

le Bourdon

89170 SAINT-FARGEAU

France



Règlement location

La réservation est définitive lorsque nous encaissons l'acompte de 25% du montant de la location. Le paiement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, mandat, chèques vacances (ANCV uniquement), carte bleue. **Le solde est payable 4 semaines avant la date d'arrivée du séjour.**

Les forfaits comprennent : les redevances camping, eau, gaz, électricité, l'emplacement, une voiture.

Bons vacances de la CAF : Les bons seront remplis sur le lieu du séjour. Seules les personnes inscrites sur le contrat de location seront mentionnées. Chaque allocataire devra demander le remboursement desdits bons auprès de l'organisme.

Chèques Vacances :

Nous acceptons comme paiement les chèques Vacances de l'ANCV. Les expédier par lettre recommandée. Nous vous remercions de ne pas les agraffer et de les classer par montant et dans l'ordre des numéros.

Le séjour :

Mobil home : les arrivées ont lieu entre 15h et 20h et les départs entre 10h et 11h. Les retards à l'arrivée ou les départs prématurés ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Tout locataire doit se charger de faire respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur du camping aux personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité, ainsi qu'aux visiteurs dont le gérant aura connaissance au préalable.

Nous ne pouvons en aucun cas être responsables des pertes ou vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

Les parents ou personnes adultes accompagnant les enfants aux jeux sont responsables de ceux-ci. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents.

Prenez soin de signaler tous retards éventuels de votre arrivée. En cas de retard par rapport à votre date d'arrivée prévue, et que vous avez signalé, votre réservation sera maintenue pendant 48 h. Ce délai passé, le camping disposera librement de votre place, sans remboursement des sommes versées. Si vous n'avez pas signalé le retard, votre réservation sera maintenue pendant 24h. Ce délai passé, le camping disposera librement de votre place, sans remboursement des sommes versées.

Les mobil-home sont non fumeur

Animaux : Les animaux sont interdits dans les mobil home.

Caution : Un **dépôt de garantie de 300 €** vous sera demandé à l'arrivée. Celui-ci vous sera restitué après l'état des lieux. La valeur de l'objet cassé ou détérioré et non remplacé à l'identique, sera retirée sur le montant du dépôt. Si la détérioration (selon l'importance) ne peut-être évaluée à votre départ, votre dépôt vous sera restitué sous 8 jours déduit du montant de la réparation du dégât occasionné (accompagné de la facture).
De même une **caution ménage de 50 €** vous sera demandée à votre arrivée.

Annulation :

- En cas d'annulation plus de 4 semaines avant le début du séjour, une somme égale à 25% du prix du séjour (l'acompte) sera acquise au camping.
 - Entre la 4^{ème} semaine et la date d'arrivée théorique, la totalité restera acquise.
- Toutes modifications dans votre réservation doit être immédiatement signalées (nombre de personnes, voiture).
Votre réservation implique le respect du règlement intérieur du camping.
L'assurance responsabilité civile est obligatoire, vous munir d'une attestation.

Equipement du mobil home :

Kit vaisselle, literie (avec protège-matelas, couvertures, couettes, oreillers) – draps et serviettes de bain non fournis, hotte aspirante, micro ondes, réfrigérateur, salon de jardin, terrasse

Le règlement :

Ce présent règlement, signé, est à retourner avec votre contrat de location.

Date

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »



CONTRAT DE LOCATION D'HÉBERGEMENT

LOUEUR :

Camping Municipal « la Calanque »

Le Bourdon – 89170 ST FARGEAU

Tél/Fax : 03.86.74.04.55

Site : www.campinglacalanque.fr

Mail : campingmunicipallacalanque@nordnet.fr

Camping 3 étoiles - Loisirs : 148 emplacements.

La réception est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 20h.

Le camping est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Arrêté de classement n° C89-042193-001

Numéro de Siret : 21890344100093

LOCATAIRE :

Nom- Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél/Fax :

HÉBERGEMENT :

Mobil home :

Toutes les résidences locatives sont meublées et totalement équipées avec chauffage électrique et/ou radiateur à gaz.

- Mobil-home 2 chambres : 1 lit double (140x190) - 2 lits simples (80x190),
- Mobil-home 3 chambres : 1 lit double (160x200) - 2 lits simples (80x190) - 2 lits simples (80x190),
- Couvertures, oreillers et couettes fournis. (Les draps ne sont pas fournis).
- Cuisines avec réfrigérateur, micro-ondes, plaque de cuisson, vaisselle (inventaire sur demande).
- Sanitaires avec douche, lavabo, WC séparés (les serviettes de toilette ne sont pas fournies)
- Terrasses bois bâchées avec mobilier de jardin.

RÉSERVATION :

Date du séjour : du.....au.....

Nombre de participants :.....personnes

Prix :.....€ (tarifs détaillés joints) – Voir fiche de séjour.

Les consommations d'eau, d'électricité et de gaz sont comprises.

La taxe de séjour est en supplément.

CONFIRMATION DE RÉSERVATION :

Pour confirmer votre réservation et la rendre définitive, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un chèque de € à l'ordre du Trésor Public, correspondant à 25 % du montant de votre séjour ainsi qu'un exemplaire du présent contrat, daté et signé.

RÈGLEMENT :

- ⇒ La réservation n'est effective qu'après réception du contrat signé et règlement d'un acompte de 25 % du montant du séjour. Le solde doit être versé un mois avant la date de votre arrivée.
- ⇒ En cas d'annulation plus de 4 semaines avant la date de votre arrivée, une somme égale à 25 % du prix du séjour (l'acompte) sera acquise au camping. Entre la 4^{ème} semaine et la date d'arrivée théorique, la totalité du prix du séjour restera acquise au camping.

HEURES D'ARRIVÉES :

- Semaine : du samedi 15 heures au samedi suivant avant 11 heures
- Week-end : du vendredi 15 heures au dimanche 18 heures

CAUTION :

Chaque hébergement locatif fait l'objet d'un inventaire détaillé. Une caution contre la dégradation de 300 € sera réclamée à l'arrivée et restituée, après inventaire, dans les 7 jours.

NETTOYAGE :

Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire qui restituera son hébergement en état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, un forfait de 50 € pour nettoyage par nos soins sera facturé. Une caution de 50 € vous sera demandée à l'entrée des lieux et restitués après contrôle.

ASSURANCE :

Le locataire est responsable des dégâts commis et pour cela, fournir une attestation d'assurance villégiature incluse dans son contrat d'assurance multirisque - habitation principale.

Date :.....

Signature :
précédée de la mention « lu et approuvé »